

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION

### LEGISLATURE 2008-2012 - Election complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal cantonal (2<sup>e</sup> tour)

#### Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du Canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'ordre judiciaire. Consécutivement à la législature qui se déroule du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012, les juges du Tribunal cantonal sont désignés pour une durée de cinq ans. Selon l'article 68 al. 2 de la Loi d'organisation judiciaire (LOJV), entrée en vigueur le 1er janvier 2008, "les juges cantonaux suppléants sont au nombre de onze". Conformément aux articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) et à la loi d'organisation judiciaire, le Grand Conseil désigne les membres du Tribunal cantonal sur préavis de la Commission de présentation.

Ont déjà été élus lors de la séance du Grand Conseil du 29 janvier 2008, Mme Anne-Lise Saillen, MM. Bernard Abrecht et Denis Piotet, qui se représentaient pour une élection, ainsi que Mme Dina Charif Feller, MM. André Jomini, Bertrand Perrin et Denis Tappy, en tant que nouveaux juges suppléants. Le 1er avril 2008, ont été élus nouveaux juges suppléants, Mme Lydia Masméjan, candidate au 2<sup>ème</sup> tour de l'élection précédente ainsi que MM. Philippe Gerber et Damien Vallat, candidats au 1<sup>er</sup> tour d'une élection complémentaire. A l'issue de ces élections, reste **un poste à pourvoir, qui fait l'objet du second tour de cette élection.**

#### Rôle des juges suppléants

Se référer au rapport de la commission GC 54 du mois d'avril 2008.

#### Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation, n'ayant pas reçu de nouvelles candidatures et ayant préalablement auditionné l'unique candidat lors du 1<sup>er</sup> tour de l'élection, au mois de mars (cf. rapport GC 55), a décidé de ne pas le réentendre. Les membres de la commission, au complet, se sont donc consultés sans se réunir, afin de se déterminer sur un nouveau préavis.

#### Procédures d'élection

Se référer au rapport de la commission GC 54 du mois d'avril 2008.

#### Travail de la Commission de présentation pour préavis à l'élection de juges suppléants

Se référer au rapport de la commission GC 54 du mois d'avril 2008.

### **Préavis de la Commission de présentation**

A l'issue de leurs échanges, les membres de la Commission de présentation préavisent, **à l'unanimité, en faveur de la candidature de Monsieur Etienne Poltier**. Les experts de la commission, MM. Bertil Cottier, Philippe Reymond, Philippe Richard et Jean Jacques Schwaab, se sont, quant à eux, également prononcés **unanimentement en faveur de la candidature de Monsieur Etienne Poltier**.

A noter que le dossier de candidature est à disposition des députés qui veulent le consulter. Il est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection, au Secrétariat du Palais de Rumine.

Nyon, le 15 mai 2008.

La présidente :  
(Signé) *Fabienne Freymond Cantone*